

point de repère

Fédération des entreprises suisses - Verband der Schweizer Unternehmen - Federazione delle imprese svizzere - Swiss Business Federation

JUIN 2002 NUMÉRO 20



Loi sur le marché de l'électricité (LME)

Ouverture en douceur...

L'électricité: du producteur au consommateur

1'200 entreprises sur 41'000 km²

Quand le prix du courant varie du simple au double

Interview de Moritz Leuenberger



economiesuisse

Sommaire

L'électricité: du producteur au consommateur	3
L'ouverture du marché de l'électricité en Europe	4
Coup d'œil sur le marché suisse de l'électricité 1200 entreprises sur 41'000 km ²	6
Quand le prix du courant varie du simple au double	7
La loi sur le marché de l'électricité (LME)	8
Interview du conseiller fédéral Moritz Leuenberger	10
L'avis du praticien, interview de M. Claude Chabanel	14
Pourquoi nous disons oui	15
8 bonnes raisons de dire oui à la LME	16

Point de Repère, une information de la Fédération des entreprises suisses



Case postale 3684
CH-1211 Genève 3
Tél. : +41 (22) 786 66 81
Fax : +41 (22) 786 64 50
E-mail: geneve@economiesuisse.ch
Internet : www.economiesuisse.ch

Graphisme : Sutter & Partners SA - Genève
Impression : Imprimerie du Démocrate SA - Delémont



Contrôler plutôt que subir

Le marché de l'électricité est en pleine transformation. Il est d'ores et déjà entièrement ouvert dans la plupart des pays membres de l'UE. En ce domaine, notre pays est totalement intégré à l'Europe. Il est la plaque tournante des échanges électriques du continent. Il est donc utopique de croire que la Suisse puisse

rester à l'écart de ce mouvement de libéralisation.

Ce postulat posé, la question est donc de savoir si nous voulons contrôler cette ouverture en douceur ou pratiquer le laisser-faire profitable uniquement aux plus forts. Dans le marché européen en cours d'ouverture, la Suisse possède d'excellents atouts. Elle produit de grandes quantités d'électricité hydraulique. Elle bénéficie d'un réseau d'acheminement du courant aussi fiable que performant. Ces atouts doivent être préservés. C'est pourquoi la loi sur le marché de l'électricité (LME) prévoit une ouverture progressive du marché qui laisse aux électriciens le temps de s'adapter. Elle renforce notre production d'énergie hydraulique. Elle veille à la fiabilité des réseaux et garantit la fourniture de courant dans toutes les régions du pays à des prix abordables.

Des conditions claires seront mises en place pour garantir que les gros clients ne seront pas les seuls à profiter de l'ouverture de notre marché à la concurrence mais que les PME en bénéficieront également. A titre d'exemple extrême, une PME genevoise paie son courant presque trois fois plus cher qu'une PME norvégienne! S'ajoute à cela la disparité des prix d'une région suisse à l'autre. Une PME neuchâteloise paie son courant jusqu'à 50% plus cher que son homologue fribourgeoise. Un marché plus ouvert favorisera la transparence de la facturation. Les consommateurs pourront ainsi choisir leur fournisseur d'électricité, le type d'énergie qu'ils veulent utiliser ainsi que l'offre la plus avantageuse.

Ouvrir un marché ne signifie pas le privatiser. La LME ne contraint aucune collectivité publique à privatiser ou à vendre son service de l'électricité. Il appartiendra à chacune d'entre elle de déterminer démocratiquement si elle entend poursuivre elle-même cette activité, et sous quelle forme juridique, ou si elle préfère confier cette mission à un autre opérateur public ou privé.

Chantal Balet Emery

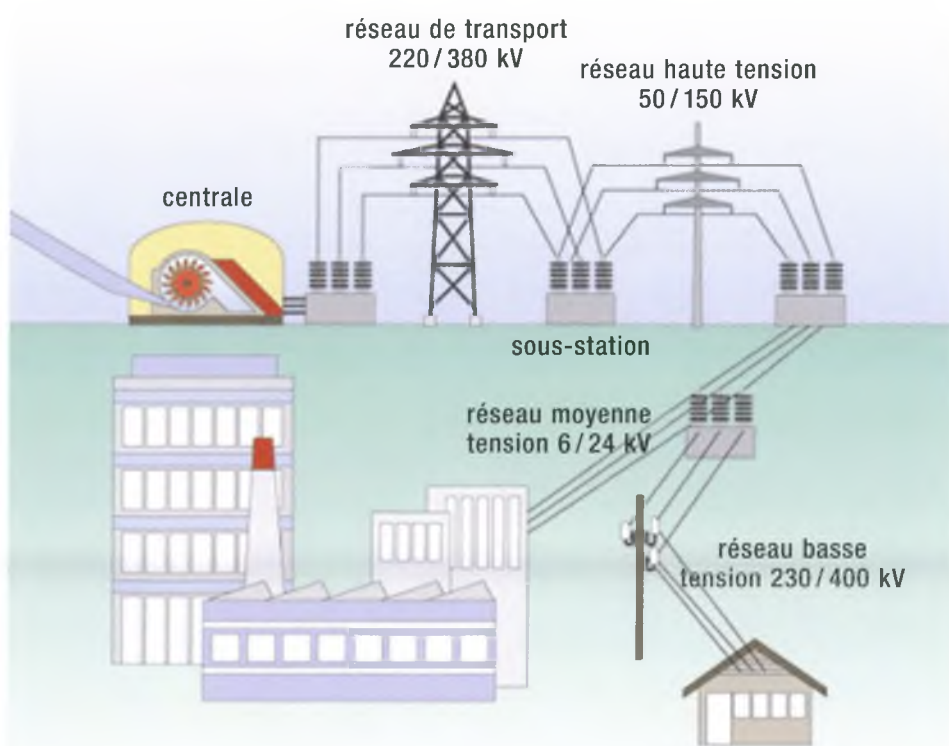
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité: du producteur au consommateur

D'où vient l'électricité? Quel chemin parcourt-elle avant que nous puissions allumer la lumière ou regarder la télévision? Comment est composé son prix? Ce sont les génératrices des centrales qui produisent le courant électrique que nous utilisons et ce sont des kilomètres de câbles et de fils de cuivre qui le transportent. Ce transport conditionne aussi le prix de l'électricité.

En Suisse, le courant électrique est produit à 60% par des centrales hydrauliques et à 40% par des centrales thermiques, dont 36% issus du nucléaire. Ces centrales, quel que soit leur type, disposent toutes d'une génératrice (alternateur) dont la fonction est de mettre en mouvement les charges électriques afin que le courant arrive chez le consommateur à travers des kilomètres de câbles et de fils de cuivre. Le courant électrique circule dans un réseau fermé et retourne à sa source. Autrement dit, on ne consomme pas l'électricité mais le travail qu'elle produit: lumière, chaleur, etc.

L'itinéraire de l'électricité commence donc dans les génératrices d'une centrale avant d'être injectée dans le réseau de transport. Ce sont des transformateurs qui élèvent la tension à 220 000 ou 380 000 volts afin de permettre au courant électrique d'être transporté par des lignes à haute tension, principalement aériennes. De telles tensions sont beaucoup trop élevées pour des utilisations autres que le transport du courant. Mais les lignes à haute tension permettent de réduire les pertes d'énergies provoquées par la résistance des conducteurs.



La tension est ensuite diminuée dans des sous-stations afin d'être distribuée localement. Ce sont des lignes à moyenne tension qui amènent l'électricité aux gros consommateurs comme les entreprises industrielles. Les postes de transformation dans les villages et les villes abaissent encore la tension pour les ménages.

Le prix de l'électricité

Les différentes catégories de clients (ménages, petites et moyennes entreprises, grandes industries) ne paient pas l'électricité au même prix. Les tarifs changent en fonction des coûts de transport, de transformation et de distribution. Les clients ne s'approvisionnent pas tous au même niveau du réseau: les plus gros consommateurs utilisent un courant à plus haute tension que les ménages. De la sorte, le tarif pratiqué pour les ménages est formé, pour presque la moitié, des frais de distribution régionale et locale alors que les clients industriels n'ont pas à payer les frais de transformation et de distribution en basse tension.

Composition du prix de l'électricité

15%	Frais auprès du client
7%	TVA / taxes diverses
40%	Distribution régionale et locale / frais de concession
5%	Transport à très haute tension
33%	Production / taxes afférentes

Le prix de l'électricité pour les ménages est encore composé, pour près d'un tiers, des coûts de production, des coûts annexes afférents à l'acheminement sur le réseau national des lignes à haute tension, de la TVA et des frais directs auprès du client. Ces frais directs correspondent à la location et au relevé des compteurs ainsi qu'aux coûts de facturation et de contrôle des installations.

■ Catherine Lance

L'ouverture du marché de l'électricité en Europe

Pour favoriser la croissance et l'emploi, les pays membres de l'Union européenne ont pris des mesures visant à diminuer le prix de l'électricité et rendre ainsi leurs entreprises plus concurrentielles sur les marchés internationaux. Les effets de la libéralisation commencent déjà à se faire sentir: les diminutions de prix ont été significatives dans les pays qui ont ouvert leur marché. De plus, l'ouverture du marché, bien plus rapide que prévue, dépasse largement les objectifs initiaux.

L'Union européenne s'est lancée dès 1996 dans un programme de création d'un marché unique de l'énergie par l'adoption d'une directive relative à l'ouverture du marché de l'électricité en Europe.

La logique de cette directive est de stimuler la concurrence au niveau de l'offre. Le mécanisme de libéralisation vise à la fois la production et la fourniture d'énergie, ce qui a un effet sur le réseau européen de transport de l'énergie.

La concurrence est introduite de manière progressive, en fixant des seuils de libération de la demande. Cela se traduit concrètement par le droit accordé à certains clients, dits "éligibles", de choisir leur fournisseur d'électricité, tandis que d'autres clients, dits "captifs", ne disposent pas de cette liberté et demeurent soumis à la nécessité de se fournir auprès de leur fournisseur habituel.

La Directive européenne du 19 décembre 1996 fixe les paliers minimums de l'ouverture progressive et règle l'accès non-discriminatoire au réseau. Elle prévoit une ouverture du marché de l'électricité de 30% dès 2000 pour tous les Etats membres.

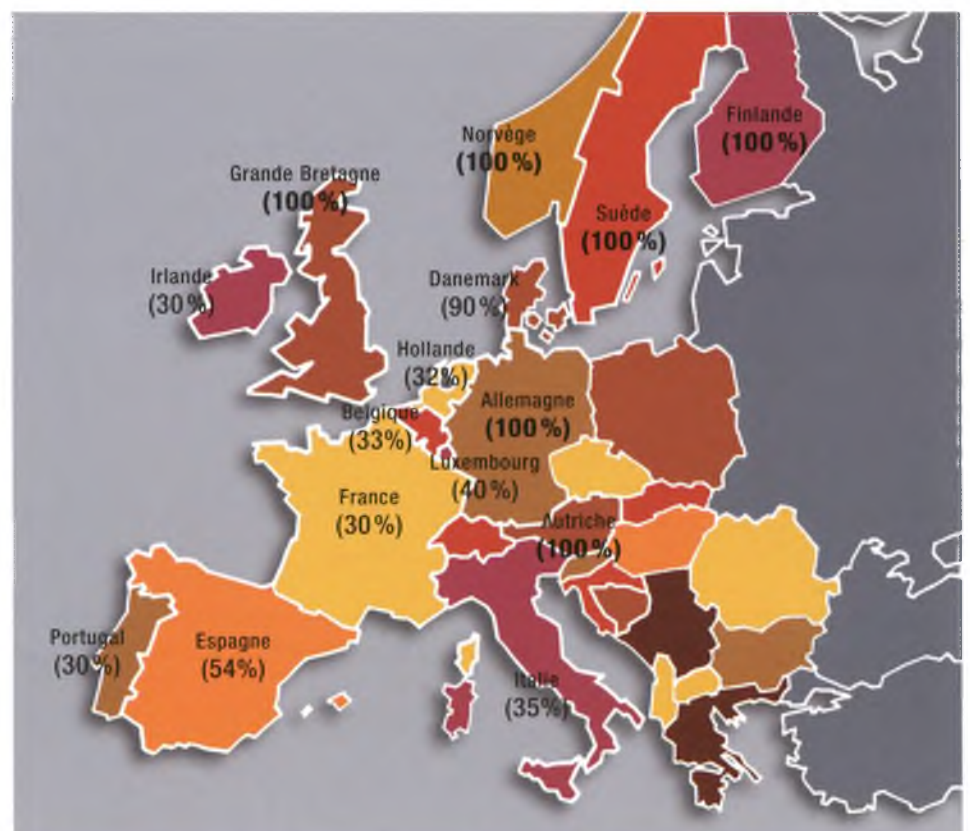
L'ouverture du marché européen va plus vite que prévu

En fait, les seuils minimaux d'ouverture de la demande fixés par la directive de 1996 ont été largement dépassés par la plupart des Etats membres. A l'heure actuelle, le seuil d'ouverture moyen pour le marché européen de l'électricité est de l'ordre de 66 % et devrait passer à 79 % vers 2007.

Ainsi, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni, l'Autriche et l'Allemagne ont déjà opté pour une ouverture complète, alors que cinq autres Etats membres le feront à court ou moyen terme: Belgique, Danemark, Irlande, Pays-Bas et Espagne. Sur les quinze Etats membres de l'Union, dix ont déjà ou auront avant 2008 un marché complètement libéralisé.

La Norvège, Etat non-membre de l'Union européenne, a aussi ouvert son marché à 100%.

Il reste cependant quelques entraves à la réalisation du marché européen de l'électricité comme des tarifs excessifs d'accès au réseau, un niveau insuffisant de dissociation des activités et une trop forte position de certains producteurs historiques. La concentration reste forte dans le secteur de la production de nombreux Etats membres (EDF notamment).



Les différences de rythme dans l'ouverture des marchés ont provoqué des distorsions de concurrence auxquelles l'UE a tenté de remédier par un mécanisme prévu par la directive, connu sous le nom de "clause de réciprocité". Cette clause permet aux Etats membres de refuser les importations d'électricité destinées à ses clients éligibles en provenance de pays où ce type de clients ne serait pas éligible.

En 2001, la Commission a proposé d'accélérer le processus d'ouverture du marché. Dans sa nouvelle proposition de directive concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel, la Commission propose une ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz au 1er janvier 2005.

Lors du sommet européen de Barcelone, les Quinze ont décidé de poursuivre l'ouverture du marché de l'électricité en portant le seuil minimum à 60% dès 2004.

Baisse des prix dans l'UE

Une concurrence effective se traduit dans les prix puisqu'elle amène les entreprises d'électricité à baisser leurs prix pour conserver leurs parts de marché.

Au sein de l'Union, dans les pays qui ont réellement ouvert leur marché à tous les niveaux, les diminutions de prix ont été significatives pour toutes les catégories d'utilisateurs. A l'inverse, les prix restent plus élevés dans les pays qui n'ont procédé qu'à une ouverture minimale du marché ou qui ne disposent pas d'une régulation efficace de l'accès des tiers.

En Allemagne, trois ans après l'ouverture totale du marché, les entreprises ont vu leurs charges relatives à l'acquisition d'électricité diminuer de plus de 25 pour cent, ce qui correspond à une baisse des



coûts totaux de production de plus de dix pour cent pour les entreprises grandes consommatrices de courant. D'après une étude de l'organisation patronale allemande BDI, en l'an 2000, la facture électrique totale du pays a diminué de quinze milliards de DM (quatre à l'avantage des ménages, onze à l'avantage de l'économie). Les effets directs et indirects des diminutions de prix ont entraîné une augmentation du PIB de 0.14 pour cent par an.

Les prix restent élevés en Suisse

On le voit dans les tableaux comparatifs de la page 7: les PME suisses sont clairement pénalisées par les coûts de

l'électricité. Les entreprises suédoises paient moins de la moitié des coûts suisses. Une ville comme la Chaux-de-Fonds se retrouve même en queue de classement avec un coût de 16,66 centimes par kilowattheure pour ses PME. Les coûts les plus bas pour les ménages et les PME sont pratiqués dans les pays où les tarifs ont baissé le plus rapidement, à savoir en Suède et en Finlande, deux pays dont le marché est ouvert à 100%.

Les ménages suisses sont un peu moins désavantagés que nos PME bien qu'une ville comme Neuchâtel se retrouve aussi en fin de peloton.

■ Catherine Lance

COUP D'ŒIL SUR LE MARCHÉ SUISSE DE L'ÉLECTRICITÉ

1'200 entreprises sur 41'000 km²

Le marché suisse de l'électricité couvre un territoire de seulement 41'000 km², mais il compte pourtant près de 1'200 fournisseurs d'électricité. Ce foisonnement n'est pas synonyme de choix, puisque les clients sont captifs. Les prix divergent d'un fournisseur à l'autre, d'une commune à l'autre et suivant si l'on est ménage ou PME. La comparaison avec l'étranger est défavorable.

Il s'est consommé l'an passé en Suisse quelque 54 milliards de kWh d'électricité, pour une facture totale d'environ 8 milliards de francs. Cette énergie a été consommée pour l'essentiel par les ménages (30%), l'industrie et l'artisanat (33%) et les services (27%), le reste se répartissant entre les transports et l'agriculture.

Un pays producteur

La production suisse d'électricité est supérieure aux besoins du marché interne, puisqu'elle s'est élevée, l'an passé, à quelque 70 milliards de kWh. Même s'il s'agissait d'un chiffre record, la production reste supérieure à la consommation grâce à la force productive de l'énergie hydraulique, qui représente 60% de la production totale.

La production et la distribution de l'électricité en Suisse sont assurées par près de 1'200 entreprises. Deux cents d'entre elles – les centrales nucléaires, des usines à accumulation, des centrales au fil de l'eau, etc - travaillent exclusivement à la production d'électricité. Trois cents entreprises assurent plusieurs tâches à la fois (production, distribution, transport) et 700 autres sont principalement actives dans la distribution.

Ces entreprises appartiennent majoritairement aux pouvoirs publics, un quart

seulement étant propriété de privés ou d'entreprises étrangères.

Un foisonnement

Le marché de l'électricité fonctionne bien, comme en Europe: le courant est là, les pannes sont rares, la qualité est au rendez-vous. Pour le consommateur, qu'il soit ménage ou PME, le nombre des entreprises ne joue pas de rôle: en effet, à ce niveau, il n'est pas possible de choisir son fournisseur. En revanche, ce foisonnement se traduit par une multitude de tarifs, pas toujours justifiables, qui font que les factures divergent fortement d'une commune à l'autre. Parfois même, il n'est pas possible de connaître les tarifs appliqués par certaines communes (voir graphique).

Un facteur de production important

Ces différences ne seraient pas trop dommageables si elles n'entraînaient pas des surcoûts pour les entreprises et si la comparaison avec l'étranger ne montrait pas que l'électricité est plus chère en Suisse par rapport aux pays voisins. Or, l'énergie constitue un facteur de production important. La compétitivité de notre tissu économique dépend de conditions générales (fiscalité, coût du travail et des autres facteurs de production...) les plus favorables possibles.

Tarifs PME – de Fribourg à La Chaux-de-Fonds, ça monte

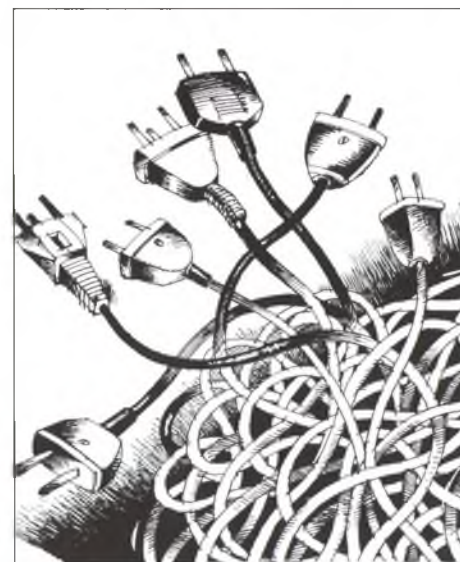
Une comparaison réalisée par la fondation Avenir Suisse, en collaboration avec le négociant en énergie Enerprice.ch montre qu'une PME consommant environ 2 millions de kWh par année payera au final 224'000 francs, si elle se trouve à Fribourg, et 333'000 francs si elle est hébergée à La Chaux-de-Fonds.

La comparaison avec l'étranger est encore plus criante, puisque dans ce cas, la ville de Fribourg est plus de 2 fois plus chère pour les PME que Stockholm, et qu'elle pointe dans le classement derrière Paris, Madrid, Munich ou Londres.

Ménages: le tableau n'est guère plus encourageant

En ce qui concerne les ménages, le tableau montre encore des divergences énormes entre communes suisses, mais aussi par rapport à l'étranger. Ici, c'est la ville de Neuchâtel qui tient le pompon, avec un prix du kWh de 29 centimes. Seule la Rome éternelle fait mieux.

■ Vincent Simon



Prix du kWh pour les ménages (ttc)

Ville	Tarif kWh en centimes	Facture pour une consommation annuelle de 3'500 kWh (en CHF)
Londres	13.39	468.--
Stockholm	15.48	541.--
Madrid	15.82	553.--
Sion	16.30	570.--
Lugano	16.52	578.--
Paris	17.68	618.--
Zurich	18.96	663.--
Berne	20.35	712.--
Genève	21.74	760.--
Munich	22.50	787.50
Fribourg	23.67	828.--
Lausanne	26.36	922.--
Yverdon	27.75	971.--
Neuchâtel	29.00	1015.--
Rome	30.73	1075.--

Prix du kWh pour les PME (ttc)

Ville	Tarif kWh en centimes	Facture pour une consommation annuelle de 2 mio kWh (en CHF)
Stockholm	4.71	94'200
Paris	8.38	167'600
Madrid	8.73	174'000
Munich	9.08	181'600
Londres	9.45	189'000
Fribourg	11.18	223'600
Berne	12.67	253'400
Neuchâtel	13.59	271'800
Genève	14.40	288'000
Zurich	14.52	290'400
Lugano	15.62	312'400
Yverdon	15.75	315'000
Rome	16.53	330'600
La Chaux-de-Fonds	16.66	333'200

Source: Bilanz Strom Spezial, supplément Bilanz de janvier 2002

Quand le prix du courant varie du simple au double...



Le conseiller national René Vaudroz préside Télé-Leysin SA. Cette société de remontées mécaniques exploite 1 télécabine, 7 télésièges et 8 téléskis ou fils-neige qui desservent 60 km. de pistes balisées. Télé-Leysin occupe 20 personnes à l'année et jusqu'à

80 en saison hivernale. Elle réalise un chiffre d'affaires de 4,4 millions de francs, auxquels il convient d'ajouter 1,4 million pour le fameux restaurant tournant de La Berneuse. La facture du courant pour le transport des voyageurs se situe annuellement entre 210'000 et 220'000 francs.

M. Vaudroz, vous avez comparé le prix du courant avec certains de vos collègues suisses ou étrangers. Qu'avez-vous constaté?

La constatation principale est l'énorme différence de prix du kWh. A Leysin, le prix du courant nous est facturé à une moyenne de 24,3 ct. le kWh. De plus, tous les coûts d'aménage d'énergie depuis le village ainsi que les transformateurs sont payés par notre société. Certaines stations du Chablais valaisan paient 11 ct le kWh, d'autres 16 ou 17 ct. Nos concurrents étrangers ont également la possibilité de s'approvisionner à 50% du prix payé par notre société.

Qu'attendez-vous de l'ouverture du marché de l'électricité?

Nous espérons négocier une diminution de ce coût d'environ 50%, soit 100'000 francs!

Il faut souhaiter toutefois que les règles de base soient identiques pour tout un chacun. L'ouverture des marchés et l'élimination des monopoles déstabiliseront quelque peu les ressources financières des communes et des investisseurs régionaux. Il faudra donc faire passer le message pour que la Confédération compense ces manques à gagner par une restitution partielle de la TVA qui frappe l'énergie depuis 1995.

En conclusion et au vu de ce qui précède, l'ouverture du marché de l'énergie nous permettra de devenir plus compétitifs, tant sur le plan régional qu'international.

■ Propos recueillis par Jean-Claude Chappuis

LES BASES DE LA CONCURRENCE

La loi sur le marché de l'électricité (LME)

Des premières études du début des années 90, au vote final des Chambres de décembre 2000, la route conduisant à l'adoption de la LME a été jalonnée d'obstacles, dont le dernier en date est la demande de référendum lancée par une partie de la gauche romande, avec l'appui subséquent de l'Union syndicale suisse et des sections romandes du PS et du Parti écologiste suisse. La votation populaire a été fixée au 22 septembre 2002.

L'Ordonnance d'application (OME), unanimement contestée dans sa première version soumise à consultation des milieux intéressés, a été profondément remaniée lors d'une table ronde à

laquelle étaient associés les partis gouvernementaux, les milieux de l'économie et des arts et métiers, la branche électrique, les consommateurs et les protecteurs de l'environnement. Un consensus a été dégagé, auquel se sont ralliés les partis bourgeois, les représentants de l'économie et des arts et métiers, les électriciens et le WWF.

A noter que Mme Simonetta Sommaruga, présidente de la Fondation pour la protection des consommateurs, a donné son aval à la loi. Mais son comité, divisé, a renoncé à donner un mot d'ordre. Une partie des socialistes et des Verts alémaniques persistent toutefois à soutenir la LME. Enfin, la

Confédération des syndicats chrétiens a refusé de s'associer au référendum.

Ouverture en trois étapes

Le marché de l'électricité sera ouvert progressivement. A terme, tous les consommateurs pourront acheter leur électricité librement sur le marché. De leur côté, les exploitants des réseaux devront acheminer le courant de manière non discriminatoire; ils seront bien entendu rétribués pour la mise à disposition de leur infrastructure. Cette rétribution (timbre) sera calculée "en fonction des coûts indispensables à une exploitation efficace du réseau, assortie d'un gain approprié".

La LME crée ainsi les bases de la concurrence dans la production et le commerce de l'électricité. En revanche, le transport du courant (réseau à haute tension) et sa distribution (réseaux locaux à moyenne et basse tension) relèveront toujours du monopole. C'est la raison pour laquelle la LME propose la création d'une société nationale pour l'exploitation du réseau de transport. La LME ne prévoit l'ouverture intégrale du marché qu'au bout de six ans. D'ici là, le marché sera divisé en deux secteurs. Le processus d'ouverture se déroulera en trois étapes.

Objectifs principaux

La LME est conçue comme une loi-cadre répondant aux principes de la subsidiarité et de la coopération entre les divers acteurs du marché. Elle vise en particulier les objectifs suivants:

- Ouvrir le marché de manière progressive et contrôlée
- Assurer une meilleure transparence des prix et le libre-choix du fournisseur pour tous les clients
- Offrir dès l'entrée en vigueur de la loi de meilleures conditions aux PME
- Garantir l'approvisionnement sur l'ensemble du pays à des prix raisonnables
- Soutenir nos entreprises hydroélectriques par des mesures limitées dans le temps
- Préserver l'accès au marché libre de l'UE (réciprocité)

Autres infos, texte LME, etc

www.lme-oui.ch

www.marche-electricite.ch

Phase I

Dès l'entrée en vigueur de la loi

Libre choix du fournisseur pour les consommateurs finaux qui utilisent annuellement plus de 20 GWh (20 mio. kWh).

Les entreprises de distribution peuvent se procurer 20% du volume de leurs ventes annuelles sur le marché libre et revendre ces quantités à de petits clients (PME) non encore admis sur le marché.

Phase II

Trois ans après l'ouverture du marché

Abaissement du seuil des consommateurs finaux à 10 GWh (10 mio. kWh).

Augmentation à 40% du volume pouvant être acheté et revendu librement sur le marché par les entreprises de distribution.

Phase III

Six ans après l'ouverture du marché

Libre choix du fournisseur pour tous les consommateurs.



Accès au marché réglementé et contrôlé

Nombre de problèmes controversés ont trouvé une solution que l'on peut qualifier d'équilibrée. L'accès au réseau et sa rétribution sont précisés. Des assurances ont été données concernant le risque de trop grandes disparités de prix découlant de la topographie et de la faible densité de clients dans les régions périphériques. Les cantons et le Conseil fédéral pourront édicter des mesures afin de réduire les différences de coûts d'acheminement jugées excessives. En cas de besoin, le Conseil fédéral pourra même créer un fonds de compensation alimenté par les sociétés du réseau. Le réseau de transport sera géré par une seule société nationale de droit privé, sous contrôle suisse. Des représentants de la Confédération et des cantons siègeront au conseil d'administration.

Pendant une période transitoire de dix ans, la LME prévoit la possibilité de prêts à prix coûtant de la Confédération pour renouveler et amortir les installations hydroélectriques en bute à des difficul-

tés financières en raison de l'ouverture du marché. Ce soutien pourra être prorogé de 10 ans au plus par l'Assemblée fédérale.

Contrairement à la situation dans d'autres pays, la Suisse connaîtra un accès réglementé au marché.

Les coûts de raccordement au réseau ne seront pas négociés, mais établis selon des critères fixes. Une commission d'arbitrage indépendante vérifiera les prix de l'acheminement et statuera sur les litiges. Enfin, le courant "vert" issu des centrales solaires, éoliennes et à bois jusqu'à 1 mégawatt de puissance, ainsi que des centrales hydrauliques jusqu'à 0,5 MW, sera exonéré des coûts d'acheminement pendant dix ans.

■ Jean-Claude Chappuis

La LME a été acceptée en vote final le 15 décembre 2000 par 160 voix contre 24 au Conseil national et par 36 voix contre 2 au Conseil des Etats.



Interview du conseiller fédéral **Moritz Leuenberger**

"L'ouverture réglementée
du marché prévue dans la
LME profitera à tous:
consommateurs, économie
et environnement."

Monsieur le conseiller fédéral, le Conseil fédéral a voté le 27 mars l'ordonnance controversée sur le marché de l'électricité (OME). Vous avez déclaré, lors de la conférence de presse, que vous espériez savoir d'ici au 22 septembre de quoi il retourne. Il s'agit donc d'une matière extrêmement complexe?

Oui, l'ordonnance est compliquée. Mais la loi sur laquelle nous allons voter est plus simple. Comme c'est le cas de la plupart des ordonnances, celle-ci s'adresse aux spécialistes de la branche, de l'administration et des associations. C'est pourquoi elle contient de nombreux détails techniques. Ce qui est important pour moi, c'est qu'elle contribue à la réalisation des objectifs de la loi sur le marché de l'électricité: garantie de la sécurité d'approvisionnement, consolidation du service public, transparence pour les consommateurs et pour l'économie, promotion de l'énergie hydraulique et de la compétitivité. L'ordonnance bénéficie du soutien d'une large coalition politique regroupant les milieux de l'énergie électrique, les consommateurs, les cantons, les partis et les associations écologistes. Après d'âpres discussions, j'ai pu présenter au Conseil fédéral une solution consensuelle qui tient compte des principaux souhaits de ces groupes.

La Suisse se distingue depuis des années par l'excellence de son approvisionnement en électricité. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi sur le marché de l'électricité?

Le paysage européen de l'électricité s'est beaucoup modifié en peu de temps. Un énorme marché intérieur de l'électricité est en train de se constituer. L'ouverture à la concurrence a débouché un peu partout sur des tarifs plus favorables, notamment pour l'industrie et

l'artisanat. En Suisse également, les grandes entreprises bénéficient déjà de l'ouverture internationale du marché; elles peuvent négocier des conditions plus favorables. La LME prévoit des mécanismes de sauvegarde garantissant que les petits consommateurs et les producteurs suisses d'électricité ne soient pas perdants. Les petites et moyennes entreprises surtout pourront à l'avenir se battre à armes égales avec leurs concurrentes étrangères.

"La LME prévoit des mécanismes de sauvegarde garantissant que les petits consommateurs et les producteurs suisses d'électricité ne soient pas perdants. Les petites et moyennes entreprises surtout pourront à l'avenir se battre à armes égales avec leurs concurrentes étrangères."

La sécurité de l'approvisionnement dans toute la Suisse est un élément essentiel. La LME la garantira-t-elle?

La LME et son ordonnance garantissent pour la première fois l'approvisionnement de l'ensemble du pays. C'était important à nos yeux, car nous ne voulons pas de situations à la californienne. La loi ne donnait jusqu'ici aucune garantie de ce genre. Diverses mesures sont prévues: tous les consommateurs seront obligatoirement raccordés au réseau. Il est très important que la branche de l'électricité puisse non seulement couvrir

ses coûts, mais aussi réaliser un bénéfice approprié. C'est ce qui lui permet de financer les investissements nécessaires. D'autre part, il faut qu'elle puisse constituer des réserves suffisantes. Les consommateurs sont protégés d'éventuelles pénuries artificielles et d'ententes sur les prix. Enfin, le marché sera observé de près à l'avenir pour que d'éventuelles impasses soient identifiées à temps. Si l'approvisionnement devait devenir difficile, le Conseil fédéral pourrait prescrire des mesures.

L'ouverture du marché a aussi pour but d'accroître l'efficacité de la branche énergétique. Comment y parvenir?

Le pays compte actuellement quelque 900 entreprises électriques qui pratiquent chacune leurs tarifs et leurs conditions. Dans une telle situation, elles peuvent fixer leurs prix pour leurs petits clients à leur guise. Les coûts sont tout simplement reportés sur les clients. Avec l'ouverture du marché, les entreprises doivent pratiquer une politique de tarifs transparente et accepter de se mesurer à la concurrence. L'efficacité s'en trouve augmentée. En prévoyant un délai d'adaptation de six ans, nous voulons éviter à la branche une cure de cheval.

Dans certains pays de l'Union européenne, tous les consommateurs ont pu bénéficier dès le premier jour de l'ouverture des marchés. Les ménages suisses en revanche ne pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité qu'au bout de six ans. La LME favorise-t-elle les gros clients?

Sans la LME, l'ouverture du marché ne bénéficierait qu'aux gros clients. Avec la LME en revanche, les consommateurs jouiront dès le premier jour d'une situa-

“les consommateurs jouiront dès le premier jour d'une situation transparente: le type de production et l'origine du courant doivent être déclarés. Le consommateur pourra choisir à quels prix il veut acheter de l'énergie et privilégier celle d'origine hydraulique, éolienne, solaire ou nucléaire.”

tion transparente: le type de production et l'origine du courant doivent être déclarés. Le consommateur pourra choisir à quels prix il veut acheter de l'énergie et privilégier celle d'origine hydraulique, éolienne, solaire ou nucléaire. Il pourra ainsi infléchir lui-même l'offre jusqu'à un certain point. Les exploitants du réseau devront répercuter les baisses de prix. Le préposé à la surveillance des prix, la Commission de la concurrence et la Commission d'arbitrage auront une forte position dans le nouveau régime. Ils veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'ententes inadmissibles sur les prix et à ce que les entreprises jouissant d'une forte

position sur le marché ne puissent devenir des monopoles privés. La Confédération va créer pour les consommateurs, en collaboration avec les organisations intéressées, un organe de médiation auquel ils pourront s'adresser.

Qui va bénéficier de l'ouverture du marché de l'électricité? Et à quoi voit-on son utilité?

L'ouverture réglementée du marché prévue dans la LME profitera à tous: consommateurs, économie et environnement. Nous continuerons de bénéficier d'un approvisionnement sûr et respectueux de l'environnement à des prix favorables. Toutes les conditions seront réunies pour que la branche de l'électricité puisse faire ses preuves en tant que plaque tournante européenne. Et puis, ne l'oublions pas: la loi encourage la

“la loi encourage la production d'énergie hydraulique et les autres sources d'énergies renouvelables indigènes.”

production d'énergie hydraulique et les autres sources d'énergies renouvelables indigènes. Les régions de montagne y trouveront aussi leur compte.

Il faut aussi exercer un contrôle sur la concurrence. C'est la Commission d'arbitrage qui exercera cette fonction de gardienne du marché de l'électricité. Quelles sont les compétences et attributions de la commission et comment est-elle organisée?

La Commission d'arbitrage surveille les prix du réseau. Ils ne doivent pas être augmentés pendant six ans. Les bénéfices excessifs doivent être restitués aux consommateurs. La Commission d'arbitrage est dotée de compétences étendues. Nommée par le Conseil fédéral, elle est composée de cinq à sept experts indépendants. Je puis m'imaginer qu'elle soit organisée comme la Commission fédérale de la communication (Comcom).

Supposons que le peuple rejette la LME le 22 septembre. A quelles conséquences la Suisse doit-elle s'attendre?

Je suis persuadé que nous parviendrons à convaincre la population au cours de ces prochains mois. Si un non devait sortir des urnes le 22 septembre, c'est en priorité les petits clients et les PME qui en pâtiraient. Les entreprises d'électricité s'efforceraient certainement de s'attacher les gros et moyens consommateurs en leur consentant des conditions favorables à long terme. Les opérations d'exportation seraient soumises à une pression de plus en plus forte. Cela nuirait surtout au secteur de l'énergie hydraulique. Enfin, les investissements reviendraient aux centrales et aux réseaux d'électricité. Qui voudrait prendre de tels risques avec des perspectives d'avenir aussi peu sûres? Personne n'aurait quoi que ce soit à gagner à un tel scénario. C'est pourquoi je m'engagerai avec vigueur en faveur de ce projet devant le Conseil fédéral et le Parlement.

■ Interview: Heike Scholten



L'AVIS DU PRATICIEN

Interview de M. Claude Chabanel, directeur général du Groupe CVE-Romande Energie



Né en 1946 dans le canton de Vaud, Claude Chabanel, après un apprentissage de commerce, prépare une maturité en cours du soir. Titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne, il part aux USA puis revient compléter sa formation à l'IMD couronnée par un Master of Business Administration.

Après avoir dirigé différentes entreprises pendant plus de 20 ans, Claude Chabanel assure dès 1999 la direction générale du Groupe CVE-Romande Energie. Il est également président de Grande Dixence SA et vice-président d'eos.

M. Chabanel, décrivez-nous brièvement l'entreprise que vous dirigez.

Le Groupe CVE-Romande Energie est la principale entreprise électrique vaudoise. Nous sommes traditionnellement actifs dans la production, la distribution et la vente d'électricité. En résumé, CVE-Romande Energie, c'est: 180'000 clients directs + 60'000 clients par l'intermédiaire de ses revendeurs; 2,4 milliards de kWh livrés dont 0,5 en production propre; environ 850 collaborateurs; un bilan consolidé de CHF 1,24 milliard. Le Groupe possède également des participations dans eos Holding (25%), les Forces motrices du Grand St-Bernard (75%) et la Sté des Forces motrices Hongrin-Léman (42%).

Comment s'explique la différence parfois marquée du prix de l'énergie électrique en Suisse romande (du simple au double pour les ménages et jusqu'à 50% pour les PME)?

Pour deux raisons majeures. D'abord le système de tarification ainsi que le niveau des tarifs sont décidés librement par chaque société distributrice, privée ou publique. C'est le régime du monopole. Ensuite, les communes sur le territoire desquelles les sociétés électriques

distribuent leur énergie prélèvent des taxes dont certaines sont le multiple d'autres.

Comment vous êtes-vous préparé à l'ouverture du marché?

CVE-Romande Energie a été profondément restructurée: intégration opérationnelle de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) et de la Société romande d'électricité (SRE), recentrage sur le core business, cession des activités non stratégiques, organisation en Unités d'affaires, analyse et reconfiguration des processus, réaménagement juridique, participation active aux travaux de restructuration financière d'eos, adaptation des comptes aux normes IAS.

Simultanément, nous avons fidélisé nos principaux clients. Enfin, l'Unité Marketing & Vente finalise la préparation à l'ouverture: stratégie marketing, call center, implantation des logiciels intégrés de gestion SAP, CRM, site e-business, nouvelle image graphique, etc.

Quels sont les principaux avantages de la LME?

D'abord, elle est nécessaire pour que le passage du régime du monopole à celui

de la concurrence se fasse avec un minimum de dysfonctionnements. Imposant une ouverture progressive du marché, elle permettra que les adaptations techniques, administratives, commerciales et comptables nécessaires puissent être graduellement mises en place et testées par les entreprises; c'est un impératif pour éviter le gaspillage de nombreux millions de francs.

Ensuite, elle fixe un cadre juridique clair, indispensable "règle du jeu" pour celui qui doit conduire une politique industrielle.

Enfin, elle règle de manière uniforme l'établissement des coûts d'acheminement de l'électricité, en empêchant d'utiliser la propriété du réseau comme avantage concurrentiel. Elle limite réellement la concurrence à la production, la vente et les services.

Et si la loi ne passait pas?

Ce scénario semble s'amenuiser. S'il devait pourtant se réaliser, notre seule certitude est qu'il s'ensuivra une période troublée dont chaque entreprise subira des conséquences assez lourdes et d'autant plus inutiles qu'elles n'empêcheront pas l'avènement d'une ouverture rapide, au moins partielle.

Alors comment cette ouverture sans loi se ferait-elle?

Cela dépendrait notamment de l'ampleur de l'échec. Législation fédérale d'urgence? Nouvelle loi à très courte période de gestation? Coup de force de la ComCo? Ouverture volontaire proposée et maîtrisée par la branche? On n'en sait rien aujourd'hui...

Mieux vaut donc dire oui à l'ouverture progressive et ordonnée du marché telle que proposée par la LME.

■ Propos recueillis par J.-Claude Chappuis

ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR

Pourquoi nous disons oui



Michèle Berger-Wildhaber,
Conseillère aux
Etats PRD / NE

La loi sur le marché de l'électricité (LME) est le fruit d'un compromis qui a permis de recueillir une très large majorité.

Aujourd'hui, il est indispensable de ne pas perdre de temps pour mettre en application la loi votée par le Parlement. Notre pays, situé au cœur de l'Europe, a l'obligation d'ouvrir son marché de l'électricité, sous peine de mettre en danger ses exportations d'électricité.

Une première ordonnance d'application de la LME ne faisait guère l'unanimité, alors que l'ordonnance actuelle obtient l'appui des électriciens et des consommateurs. Aux consommateurs, cette ordonnance offre la transparence et la possibilité de choisir de l'énergie propre. Aux entreprises, elle confère davantage de compétences.

La libéralisation du marché de l'électricité a déjà commencé, son évolution ne peut plus être stoppée. Les opposants à la LME n'ont rien de mieux à proposer et, sans loi, la situation deviendrait extrêmement difficile. Alors, ensemble, apportons notre soutien à une libéralisation du marché de l'électricité avantageuse pour tous.



Rolf Escher,
Conseiller aux
Etats PDC / VS

(...) Je pense qu'à moyen et surtout à long terme, les cantons de montagne tireront des avantages de la LME.

• Sans la LME, une belle foire d'empoigne s'annonce. Les gros clients obtiendront des rabais, tandis que

les autres resteront assujettis au monopole. Or les gros clients sont rares dans le territoire alpin.

• L'article portant sur le service garantit la compensation de la différence de coûts du réseau par rapport à la moyenne suisse dans les régions faiblement peuplées. (...)

• Une hausse des recettes tirées de la force hydraulique allégera la pression que subissent les redevances sur l'eau, les privilèges et les impôts, et renforcera d'autant la position des cantons et des communes de montagne. (...)

Extraits de l'éditorial de " energie extra ", No 1 / 2002 Février



Serge Beck,
Conseiller national
PL / VD

"L'ouverture du marché de l'énergie est un fait lié à la mobilité et à la généralisation des échanges commerciaux. Vouloir figer le marché suisse de l'électricité dans un système cartellisé et un nationalisme étroit, c'est préparer son écroulement futur dans les bras de grands groupes étrangers. L'évolution, cadrée par la loi sur le marché de l'électricité, est nécessaire pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Elle profitera également aux ménages. Elle permet au secteur de l'électricité d'améliorer ses structures et ses performances, donc de renforcer son indépendance et d'éviter sa "swissairisation"..."



Thérèse Meyer-Kaelin,
Conseillère nationale PDC / FR

"La loi sur le marché de l'électricité favorise une diminution du prix du courant qui renforcera la place écono-

mique suisse. Actuellement, nos entreprises paient le kWh jusqu'à 40% plus cher que leurs concurrents européens. Leur compétitivité en souffre. Les ménages doivent également bénéficier de meilleures conditions.

La nouvelle réglementation du marché de l'électricité garantit le maintien de l'approvisionnement pour tous les usagers, entreprises de toutes tailles et ménages. Je dirai donc oui à la LME."



John Dupraz,
Conseiller national
PRD / GE

La LME prévoit une libéralisation du marché de l'électricité sur six ans. Ainsi, la Suisse s'adapte à la directive européenne sur l'électricité.

La LME permet :

- aux entreprises électriques de s'adapter et de se restructurer en douceur grâce à l'étalement de l'ouverture du marché;
- aux consommateurs de choisir leur fournisseur ainsi que le mode de production d'électricité;
- par des mesures complémentaires (prêts pour les investissements non amortissables et la rénovation) de préserver les usines hydroélectriques;
- par des dispositions spécifiques de soutenir les énergies renouvelables et d'assurer la distribution d'électricité dans toutes les régions du pays (garantie du service public);
- aux consommateurs (notamment les PME) de bénéficier d'un prix plus bas (amélioration de la compétitivité).

La libéralisation des marchés est inéluctable. L'électricité n'échappe pas à cette règle. La LME permet une ouverture du marché de l'électricité ordonnée et en douceur. Sans loi, le chaos guette.

8 bonnes raisons de dire OUI à la LME

1 La LME ouvre le marché de manière progressive et contrôlée

L'exemple des télécommunications prouve qu'un marché plus ouvert profite à tous les consommateurs. Cette ouverture doit toutefois être progressive et contrôlée, afin de garantir le service public. C'est précisément le but de la loi sur le marché de l'électricité.

2 La LME favorise la transparence des prix

Un ménage achète son courant 21 centimes le kWh à Genève et plus de 26 à Lausanne. Une PME le paie entre 11,18 centimes à Fribourg et 16,66 à La Chaux-de-Fonds! Pourquoi de telles différences? Un marché plus ouvert favorisera la transparence des prix.

3 La LME soutient les énergies renouvelables

La loi sur le marché de l'électricité soutient la force hydraulique suisse par un système de prêts avanta-

geux et encourage les autres énergies renouvelables par l'acheminement gratuit du courant "vert".

4 La LME garantit la fourniture de courant

La loi sur le marché de l'électricité garantit la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire suisse. Elle veille à la fiabilité des réseaux en vue d'éviter des ruptures de courant semblables à celles vécues en Californie.

5 La LME protège les petits clients et les PME

La loi sur le marché de l'électricité protège les consommateurs contre des prix injustifiés et veut faire profiter les petites et moyennes entreprises, actuellement défavorisées, de prix comparables à ceux des pays voisins.

6 La LME protège les régions décentrées

La loi sur le marché de l'électricité instaure un

mécanisme de compensation qui réduit les différences de prix entre les agglomérations de plaine et les régions périphériques.

7 La LME assure de meilleurs prix pour tous

"Je peux concevoir une libéralisation du marché limitée aux grands consommateurs" a déclaré le syndic écologiste de Lausanne dans un grand quotidien romand. Moins élitiste, la LME entend faire profiter tous les consommateurs de prix plus avantageux.

8 La LME favorise notre force hydraulique

La loi sur le marché de l'électricité ouvre à notre force hydraulique le marché européen libéralisé, favorisant la vente de courant "vert" à une nouvelle clientèle. Vitale pour nos exportations de courant, la réciprocity des échanges sera ainsi sauvegardée.

le 22 septembre OUI à la LME